

Ca bouge à Moustoir-Ac !



- interquartiers du tohu bohu, tu veux participer et représenter ton quartier au tohu bohu chez les chas du, inscris toi sur le facebook ou par mail tohubohu56500@gmail.com



tohu bohu recherche des chaussettes solitaires. Si vous en avez, vous pouvez les déposer à l'entrée de la médiathèque dans la boîte prévue.



Retrouvez le flash info n° 73 février 2022

Informations CORONAVIRUS



Informations CORONAVIRUS

pass COVID-19
vaccinal

Depuis le 24 janvier 2022, le « **pass vaccinal** » est en vigueur pour les personnes de 16 ans et plus.

Qu'est-ce que le « pass vaccinal » ?

Le « pass vaccinal » consiste en la présentation de l'une de ces trois preuves :

- **certification de vaccination** (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles) ;
- **certificat de rétablissement** de plus de 11 jours et moins de six mois ;
- **certificat de contre-indication à la vaccination.**

Une dérogation permettant d'utiliser **un certificat de test négatif de moins de 24h dans le cadre du « pass vaccinal » est possible jusqu'au 15 février** pour les personnes ayant reçu leur première dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur deuxième dose.

Où est-il exigé ?

Il remplace le « pass sanitaire » dans les lieux recevant du public (à l'exception des établissements de santé et sociaux) :

- **bars et restaurants** (à l'exception de la restauration collective, de la vente à emporter de plats préparés et de la restauration professionnelle routière et ferroviaire) ;
- **activités de loisirs** (cinémas, musées, théâtres, enceintes sportives, salles de sport et de spectacle...);
- **foires, séminaires et salons professionnels** ;
- **grands magasins et centres commerciaux** (par décision du préfet) ;
- **transports interrégionaux** (avions, trains, bus).

Tout comme le « pass sanitaire », le « pass vaccinal » s'applique pour le public comme pour les personnes qui travaillent dans les lieux où il est obligatoire.

5
FEV

Pour de tous de 14h à 18heures,
restez le temps que vous voulez
Construction et Défis LEGOS.
Avec l'association Brick OUEST



7
FEV

14h30 -16h00 pour les 4 - 8 ans
Viens fabriquer ta pâte à modeler.
17h30 : Pour + de 12 ans : projection de cinéma



8
FEV

14h00 - 15h30 : 7- 10ans
15h30 à 17h00 : 11-15ans
1/2 Switch ou JUST DANCE
selon les conditions sanitaires



9
FEV

11h à 11h30 : Hiver en anglais 3-8ans
14h30 à 16h30 :pour toute la famille
tentes ta chance au LOTO

10
FEV

14h00 - 15h30 : 7- 10ans
15h30 à 17h00 : 11-15ans
Tournoi FIFA et BABY FOOT



11
FEV

14h30-16h30 : initiation aux échecs
Pour tous enfants adultes. Avec le club :
Echiquier Laique Saint Annois



Organisation : Le trait d'Union

atelier sur réservation :

au 02 97 60 55 45

par mail : letraitdunion@moustoir-ac.fr

Rendez vous au Trait d'Union

5 FEV
AU
11 FEV

UNE SEMAINE POUR JOUER,
DU FUN POUR TOUS

AC'TIF
LES JEUX

ATELIER | JEU DE SOCIÉTÉ
JEUX VIDÉO



le Maildon
Réseau de Médiathèques

Informations municipales



AXA ET LA COMMUNE RENOUVELLENT LEUR PARTENARIAT.
"Une mutuelle communale pour tous les habitants"

La complémentaire santé Axa pour les habitants de votre commune, c'est :

- Une offre simple, modulable, personnalisée et adaptable.
- La garantie d'un bon niveau de remboursement pour les dépenses courantes (*consultations chez les généralistes ou spécialistes, médecine douce, radiographies, médicaments...*) et pour les frais plus onéreux (*prothèses dentaires, optique et hospitalisation*).
- Un tarif avantageux : les personnes qui adhèrent à la complémentaire santé communale bénéficient de 25% de réduction sur les cotisations pendant toute la durée du contrat.

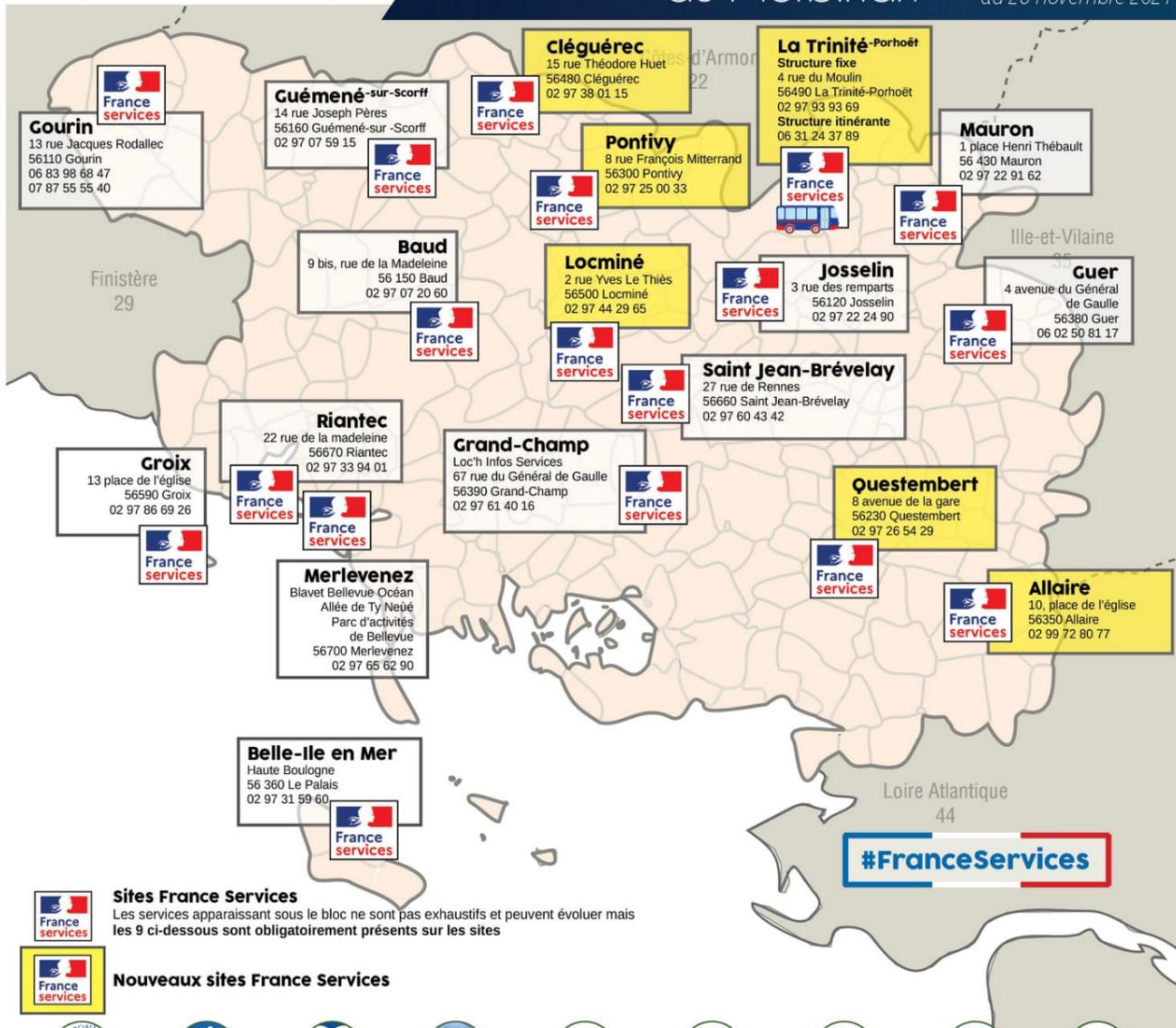
Vous êtes intéressé ?

Vous pouvez laisser vos coordonnées dans votre mairie qui se chargera de les transmettre.

Informations municipales



Les sites France Services du Morbihan au 25 novembre 2021



#FranceServices

Sites France Services
Les services apparaissant sous le bloc ne sont pas exhaustifs et peuvent évoluer mais les 9 ci-dessous sont obligatoirement présents sur les sites

Nouveaux sites France Services

- Assurance maladie
- Allocations familiales
- Mutualité sociale agricole
- Pôle Emploi
- Assurance retraite
- Ministère de l'Intérieur
- Justice Accès au droit
- Finances publiques
- La Poste

Le Trait d'Union



Elle est arrivée au Trait d'Union, la switch vous attend, les créneaux (45 ou 30 minutes selon les demandes) sont à réserver à l'avance au 02 97 60 55 45 ou sur place quand vous arrivez. Disponible le mercredi toute la journée et le samedi matin. Jeux possibles : FIFA 2022, JUST DANCE 2022, RAY MAN, 1/2 Switch, MARIO KART 8 DELUXE, SUBNAUTICA. A bientôt.

LES SITES FRANCE SERVICES DU MORBIHAN

Faciliter l'accès des habitants du département aux services publics, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires est l'objectif des sites France Services.

Ils rassemblent dans un seul lieu 9 services publics et permettent aux usagers d'effectuer des démarches administratives du quotidien, liées à la santé, la famille, la retraite ou l'emploi, relevant de différents organismes :

- ceux du ministère de l'Intérieur (aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise),
- des finances publiques (déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source),
 - de la Justice (accompagnement de l'utilisateur dans l'accès au droit),
 - de l'assurance maladie,
 - de l'assurance retraite,
 - des allocations familiales,
 - de Pôle emploi,
 - de la Mutualité sociale agricole
 - et de La Poste

Des agents polyvalents, formés de manière pointue et efficace à l'accueil du public, renseignent les usagers et les accompagnent dans leurs démarches.

Informations CMC

Vous recherchez un moyen de transport ponctuel ?

BÉNÉFICIEZ DE L'ACHAT DE TICKETS «OUVERTURE AU PUBLIC»

Sur les circuits de Transport Scolaire Primaires de Centre Morbihan Communauté

15€ LE CARNET DE 10 TICKETS OU 25€ LE COUPON MENSUEL

Dans la limite des places disponibles (autocars ou véhicules légers). Arrêts et horaires consultables sur www.centremorbihancommunaute.bzh (rubrique vivre - transport scolaire)

Achat des tickets auprès du Service Mobilité : 02 97 26 85 01

Centre MORBIHAN COMMUNAUTÉ

le pass Culture en quelques mots



Le pass Culture est une **application** pensée pour les jeunes de 18 ans. Elle met à leur disposition **un crédit de 500€** qui les encourage à découvrir et diversifier leurs pratiques culturelles.

Grâce à la fonctionnalité de **géolocalisation**, les jeunes peuvent explorer toutes les propositions culturelles autour de chez eux et les réserver directement sur l'application.

Une large offre culturelle

places et abonnements

de spectacle vivant, de cinéma, de concert, de médiathèque, de festivals...

cours et ateliers

de danse, de théâtre, de musique, de chant, de dessin...

biens matériels

livres, BD, DVD, disques, vinyles, oeuvres d'art, instruments de musique...
limités à 200 euros

biens numériques

jeux vidéo et musique en ligne, SVOD et ebooks, abonnements à la presse en ligne
limités à 200 euros

rencontres

avec les artistes, conférences, dédicaces, répétitions de spectacles, découvertes des métiers...

visites

de musées, de lieux historiques, de centres d'art...

Pass Culture pour les élèves de la 4^e à la terminale



AUJOURD'HUI

- Le pass Culture pour tous les jeunes de 18 ans
- Sur l'ensemble du territoire national
- 300 € à dépenser sur 2 ans en biens et services culturels

À PARTIR DE LA RENTRÉE 2021-2022

- Le pass Culture étendu à tous les élèves de la 4^e à la terminale
- 25 € par an à partir de la 4^e, puis 50 € par an pendant les années de lycée

TROIS OBJECTIFS

- 1** 100 % des élèves concernés
- 2** Un engagement renforcé des élèves à des projets culturels
- 3** Un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent et progressif

DEUX DÉCLINAISONS SCOLAIRES

| ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT | PART INDIVIDUELLE* | | PART COLLECTIVE** |
|---|--------------------|---|-------------------|
| Collégiens 4 ^e | | | 25 €/élève |
| Collégiens 3 ^e | | | 25 €/élève |
| Lycéens 2 ^{de} | 20 € | + | 30 €/élève |
| Lycéens 1 ^{er} | 30 € | + | 20 €/élève |
| Lycéens Tle | 30 € | + | 20 €/élève |

*La part individuelle fonctionne de manière semblable au pass Culture +18 ans.

**La part collective permet à un professeur de financer des activités EAC pour sa classe.

LES ACTEURS

- Association avec le ministère de la Culture
- 1 référent culture par collège et par lycée
- L'outil Adage pour les professeurs pour géolocaliser les offres collectives pass Culture

LE CALENDRIER

- **Octobre 2021**
Phase de test de l'application dans les académies pilotes de Rennes et Versailles
- **Début 2022**
Généralisation à toutes les académies